

Plan sur l'accessibilité 2026-2028

Downsview Metro Devco inc. (s/n Northcrest Developments)

Version 1 : 3 septembre 2026

Version 2 : 11 septembre 2026

Version définitive : 17 septembre 2026

Table des matières

Plan sur l’accessibilité 2026-2028	1
Table des matières.....	2
Notre plan sur l’accessibilité	4
Définitions	4
Renseignements généraux	6
À propos de Northcrest Developments.....	6
Notre engagement en matière d’accessibilité	6
Rétroaction.....	7
Formats de substitution	7
Coordonnées.....	8
Consultations.....	9
Les personnes que nous avons consultées	9
Nos méthodes de consultations	10
Résultats des consultations	11
Nos engagements en matière d’accessibilité	12
L’emploi	12
L’environnement bâti.....	15
Les technologies de l’information et des communications (TIC).....	16
Les communications, autres que les TIC	18
L’acquisition de biens, de services et d’installations	19
La conception et la prestation de programmes et de services	21

Le transport	23
Les prochaines étapes	26

Notre plan sur l'accessibilité

Northcrest Developments s'engage à rendre ses milieux de travail, ses moyens de communication, ses technologies et ses services plus accessibles à toutes et à tous.

Notre plan sur l'accessibilité décrit la manière dont nous repérerons, éliminerons et préviendrons les obstacles à l'accessibilité au cours des trois prochaines années. Ce plan a été rédigé à l'issue de consultations menées à l'échelle de l'organisation, notamment auprès de membres du personnel en situation de handicap.

Les premières sections servent à présenter notre organisation et le processus utilisé pour consulter les personnes en situation de handicap lors de l'élaboration du plan. Les sections suivantes décrivent les mesures d'accessibilité que nous prévoyons mettre en œuvre. Le plan est structuré par domaines, comme le prévoit la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Si vous avez besoin de ce rapport dans un autre format, [voyez comment demander un format de substitution \(lien vers cette section dans le document\)](#).

Définitions

Voici les termes, accompagnés de leur définition, employés dans le présent plan sur l'accessibilité.

accessibilité : Conception des produits, des appareils, des services, de l'environnement, des technologies des politiques et des règles en vue de permettre à toute personne en situation de handicap d'y accéder pleinement et sur un pied d'égalité.

handicap : Déficience ou différence, notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société. Un handicap peut être permanent, temporaire ou épisodique. Il peut être visible ou non.

obstacle : Tout élément pouvant nuire à la participation pleine et égale d'une personne en situation de handicap. Les obstacles peuvent être d'ordre architectural, technologique, communicationnel, réglementaire, procédural ou comportemental.

technologie/dispositif d'assistance : Tout objet, appareil, outil, programme ou équipement qui simplifie l'accomplissement des activités quotidiennes d'une personne en situation de handicap. Une personne peut se servir de ces dispositifs ou technologies d'assistance en tout temps ou occasionnellement. Les dispositifs et technologies d'assistance peuvent faciliter diverses fonctions, notamment la mobilité, le déplacement et la communication, de même qu'améliorer la santé et le bien-être en général.

Renseignements généraux

Dans cette section, vous en apprendrez plus sur Northcrest Developments et son engagement en matière d'accessibilité, et vous trouverez les coordonnées pour faire part de vos commentaires sur l'accessibilité ou pour demander des formats de substitution.

À propos de Northcrest Developments

Northcrest Developments est une société d'aménagement immobilier établie à Toronto qui pilote le réaménagement des terrains de l'ancien aéroport de Downsview en vue de la création d'un nouveau quartier nommé YZD. Nous sommes une filiale en propriété exclusive de l'Office d'investissement des régimes de retraite du secteur public (OIRPSP), une société d'État fédérale. Northcrest Developments emploie plus de 50 personnes.

Pour en savoir plus sur Northcrest Developments et ses activités, consultez notre site

Web : <https://www.northcrestdev.ca/>.

Notre engagement en matière d'accessibilité

Northcrest Developments s'engage à prévenir et à éliminer les obstacles à l'accessibilité. Nous reconnaissons l'importance de créer un environnement accueillant et accessible, où chacun se sent valorisé et soutenu pour notre personnel, nos partenaires, nos fournisseurs ainsi que pour toute personne qui pourrait être amenée à lire nos communications ou à participer à nos activités.

Nous savons que l'accessibilité évolue constamment et que son interprétation varie d'une personne à l'autre. Nous poursuivons notre apprentissage auprès des personnes en situation de handicap, examinons les meilleures pratiques et les normes émergentes, et recensons les obstacles à l'accessibilité en vue de pouvoir y remédier en amont. Notre engagement consiste à incorporer les principes d'accessibilité au cœur de chaque projet pour garantir que nos environnements, nos communications et nos services demeurent

accueillants, inclusifs et fonctionnels. Cet engagement contribue à améliorer notre qualité de vie à toutes et à tous, aujourd'hui et demain.

Grâce aux mesures énoncées dans le présent plan, nous poursuivrons notre apprentissage et améliorerons l'accessibilité au sein de Northcrest Developments.

Rétroaction

Northcrest Developments invite les membres de son personnel, sa clientèle, ses partenaires et le grand public à formuler des commentaires et des suggestions. Vos observations concernant notre plan sur l'accessibilité sont les bienvenues, tout comme la communication des obstacles auxquels vous avez fait face en interagissant avec nous. Vos commentaires nous permettent d'améliorer l'accessibilité pour l'ensemble de notre communauté.

Pour nous faire part de vos commentaires, veuillez vous reporter à la [section](#) « [Coordonnées](#) ».

Comment utilisons-nous les commentaires?

Selon le type de rétroaction, nous acheminerons vos commentaires vers les équipes concernées. Il est possible qu'une mesure soit mise en œuvre immédiatement ou intégrée à un plan sur l'accessibilité ultérieur. Les commentaires et les mesures prises seront documentés de façon systématique dans nos rapports d'étape.

Nous publions un plan sur l'accessibilité tous les trois ans, ainsi que des rapports d'étape durant les années intermédiaires. Nous conserverons vos commentaires pendant au moins sept ans.

Formats de substitution

Des formats de substitution de ce plan, y compris notre processus de rétroaction, sont disponibles sur demande.

Comptez 15 jours pour les formats suivants :

- **Imprimé**
- **Imprimé en gros caractères** (taille de police plus grande)

Comptez plutôt 45 jours pour les formats suivants :

- **Braille** (un système de points surélevés permettant aux personnes aveugles ou malvoyantes de lire à partir du toucher)
- **Audio** (un enregistrement du texte lu à voix haute)

Si vous avez besoin d'un format de substitution, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées indiquées à la [section suivante](#).

Coordonnées

La collecte et la conservation des commentaires relèvent de notre directrice des affaires juridiques. Vous pouvez nous joindre de l'une des façons suivantes :

- Courriel : ebranchaniec@northcrestdev.ca
- Téléphone : 437 423-3990

Heures d'ouverture : De 9 h à 17 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi. Nos bureaux sont fermés les jours fériés.

- Adresse postale :

161, rue Bay

Bureau 1305

Toronto (Ontario)

M5J 2S1

- Formulaire de contact en ligne : www.northcrestdev.com/#contact

Vous pouvez nous joindre de manière anonyme en omettant tout renseignement permettant de vous identifier dans votre message. Nous accuserons réception de votre message, sauf en cas de rétroaction anonyme.

Consultations

À Northcrest Developments, nous nous efforçons de créer un environnement accueillant et inclusif où chaque personne peut faire part de ses commentaires sur l'accessibilité. Dans le cadre de l'élaboration du présent plan, nous avons consulté des personnes en situation de handicap afin de déterminer les obstacles potentiels et de comprendre les lacunes et les possibilités d'amélioration en matière d'accessibilité. Pour nous, l'accessibilité est une notion et un principe qui évolue constamment. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus de l'importance de recueillir les commentaires sur l'accessibilité tout au long de l'année et de mettre en œuvre les mesures pertinentes, dans une perspective d'amélioration continue.

Les personnes que nous avons consultées

Afin de soutenir l'engagement continu de Northcrest Developments en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion, et de satisfaire aux exigences en matière de consultation prévues par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, nous avons consulté les membres de notre personnel en situation de handicap dès les premières étapes de l'élaboration du présent plan. Nous avons sollicité les commentaires de l'ensemble de notre personnel, en accordant une attention particulière à ceux des membres en situation de handicap. De cette manière, nous nous sommes assurés de consulter les personnes en situation de handicap, les personnes qui ne s'identifient pas forcément comme telles, mais qui ont des besoins en matière d'accessibilité, ainsi que les personnes qui ne présentent pas de handicap, mais qui ont détecté des obstacles à l'accessibilité.

Vingt et un (21) membres du personnel ont répondu au sondage, ce qui représente environ 40 % de la main-d'œuvre de Northcrest Developments. Parmi les répondantes et répondants, une personne a déclaré être en situation de handicap, une autre a dit ne pas être certaine, et deux ont indiqué ne pas être en situation de handicap, mais entretenir des liens étroits avec une personne dont c'était le cas.

Puisque peu de répondants se sont dit en situation de handicap, nous avons estimé qu'il fallait trouver d'autres façons de recueillir les commentaires de personnes handicapées pour mieux comprendre les obstacles et les enjeux prioritaires en matière d'accessibilité au sein de notre organisation. Nous nous engageons à recueillir régulièrement les commentaires relatifs à l'accessibilité auprès de notre personnel par le biais de notre processus de rétroaction établi, notamment en leur envoyant des invitations et des rappels. Au cours des trois prochaines années, nous mènerons des sondages et des consultations supplémentaires auprès d'un public plus vaste, y compris des membres du personnel et des visiteurs en situation de handicap.

Nos méthodes de consultations

En août 2026, nous avons demandé aux membres de notre personnel de bien vouloir répondre à un sondage. Ce sondage virtuel a été conçu en tenant compte des besoins en matière d'accessibilité. Nous avons utilisé de forts contrastes visuels et intégré une option pour ajuster la taille de la police; nous nous sommes également assurés que le site était compatible avec des technologies d'assistance, dont les lecteurs d'écran et les applications de synthèse vocale.

Le sondage a été rendu accessible pendant deux semaines. Tout le personnel a été invité à y répondre, et nous avons proposé des mesures d'adaptation, au besoin. Le sondage portait sur les obstacles connus au sein de notre organisation, les suggestions visant à améliorer l'accessibilité et les priorités à prendre en compte dans le cadre du plan.

Nous reconnaissons que les notions d'accessibilité et de handicap sont complexes et que leur signification varie d'une personne à l'autre. Dans l'introduction, nous avons donné une brève définition de ce que nous entendons par « handicap », afin que les répondantes et répondants comprennent que ce terme couvrait un vaste éventail d'expériences, notamment des handicaps visibles et invisibles, temporaires, épisodiques ou liés à la santé mentale.

Résultats des consultations

Nous avons reçu des observations judicieuses, qui portaient sur l'accessibilité dans la plupart des domaines prioritaires énumérés à la section suivante. Les conclusions tirées de l'agrégation des réponses ont orienté l'identification des obstacles et la sélection des mesures prioritaires. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait part de leurs commentaires.

Voici les principaux thèmes qui y étaient soulevés :

- **Les répondantes et répondants ont proposé des solutions à certains obstacles comportementaux et organisationnels.** Les collègues et les pratiques organisationnelles ne tiennent pas toujours compte des différentes façons d'être et de travailler. L'élaboration de politiques, de pratiques et d'une culture d'entreprise souples et inclusives contribuerait à l'épanouissement de toutes et de tous.
- **Quelques répondantes et répondants ont proposé des moyens d'accroître la sensibilisation et l'inclusion à l'égard des membres du personnel présentant des handicaps non visibles,** comme la neurodivergence (TDAH, anxiété, autisme).
- **Quelques répondantes et répondants ont manifesté leur intérêt envers une approche proactive visant à améliorer l'accessibilité.** Pour ce faire, il faut déterminer les obstacles et les lacunes potentiels en vue de les prévenir ou de les éliminer avant qu'ils ne deviennent des obstacles excluant les personnes en situation de handicap. L'objectif est aussi d'assurer la pérennité de Northcrest Developments, en rendant l'organisation plus accessible à tout le monde.
- **Les répondantes et répondants considéraient le transport comme un obstacle potentiel à l'accessibilité aux bureaux du site, en particulier pour les gens qui n'ont pas de véhicule personnel.** Bien qu'il existe toute une gamme d'options de transport, les répondantes et répondants ont souligné que celles-ci ne conviennent pas systématiquement à l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité.

Nos engagements en matière d'accessibilité

À Northcrest Developments, nous estimons que l'accessibilité est une responsabilité collective que nous nous efforçons d'intégrer à nos activités quotidiennes. Cette section décrit nos progrès réalisés à ce jour en la matière, les obstacles recensés ainsi que les mesures d'élimination et de prévention dans chacun des sept domaines prioritaires de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. En intégrant l'accessibilité dans ces domaines prioritaires, nous agissons concrètement pour rendre notre organisation plus accessible.

L'emploi

Ce domaine prioritaire vise à faire de Northcrest Developments un milieu de travail plus inclusif et plus accessible. Ainsi, il nous faudra veiller à ce que le recrutement, l'embauche, l'intégration, la formation, les possibilités d'avancement, les mesures d'adaptation et les changements liés à l'emploi soient équitables et accessibles aux personnes en situation de handicap.

Progrès réalisés à ce jour

- En tant que petite organisation, nous sommes en mesure d'accorder une attention particulière à chaque demande d'accommodement. Nous pouvons ainsi y répondre plus rapidement.
- Chaque demande d'accommodement déclenche un réexamen de nos procédures organisationnelles afin de déterminer si des modifications s'avèrent nécessaires pour améliorer notre accessibilité.

Obstacles relevés

- Les affichages de poste décrivent Northcrest Developments comme un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi, sans toutefois inviter directement les personnes en situation de handicap à poser leur candidature. Ces affichages ne mentionnent pas non plus la possibilité de faire une demande d'accommodement.

- Les postes sont affichés uniquement sur des sites d'emplois tiers, qui ne sont pas forcément accessibles à tout le monde.
- Une formation sur l'accessibilité est offerte lors de l'intégration et périodiquement, à quelques années d'intervalle. Aucune formation régulière sur l'accessibilité, adaptée aux différents services, n'est offerte. L'accessibilité risque ainsi de ne pas être considérée comme une priorité.
- Le personnel fait état d'un manque de sensibilisation et d'inclusion à l'égard des personnes neurodivergentes.
- Des membres du personnel ont relevé des obstacles comportementaux liés aux attentes relatives au rythme de travail, à la charge de travail et aux méthodes de travail particulières qui ne tiennent pas compte des différentes façons d'être et de travailler.
- Des membres du personnel ont signalé des obstacles organisationnels en ce qui a trait aux réunions, comme l'absence de pauses entre chaque séance, et l'absence de transcription et de sous-titrage.
- Nous avons appris que nous n'avons pas encore établi de culture favorisant la transparence et les dialogues participatifs autour des questions de handicap, des obstacles et de l'accessibilité. Par conséquent, certaines personnes hésitent à révéler leur handicap ou leurs besoins en matière d'accessibilité.

Mesures à prendre

Nos objectifs pour la fin de 2026 :

- Diffuser le présent plan à l'ensemble du personnel afin de réitérer notre engagement en matière d'accessibilité et d'instaurer une culture plus inclusive, où l'accessibilité est une priorité faisant l'objet de discussions ouvertes. Nous encouragerons tout le monde à bien examiner le plan.
- Élaborer un plan de formation et d'apprentissage en matière d'accessibilité qui garantisse que les possibilités d'apprentissage se poursuivent au-delà de la

période d'intégration. Les possibilités de formation et d'apprentissage porteront notamment sur les thèmes suivants :

- Prendre en compte l'accessibilité selon les différents postes et services.
- Accroître la sensibilisation aux obstacles à l'accessibilité afin de pouvoir les repérer plus facilement et en amont.
- Mieux faire connaître les différentes façons de travailler et les handicaps non visibles, comme la neurodivergence.
- Atténuer des obstacles comportementaux et organisationnels.

Nos objectifs pour 2027 :

- Dans les affichages de poste pertinents, inviter expressément les personnes en situation de handicap à poser leur candidature et à demander des mesures d'accommodement.
- Afficher les postes sur notre site Web dans un format accessible, par exemple en HTML, afin d'éviter que les candidats soient redirigés vers un site tiers, potentiellement non accessible.
- Réviser nos pratiques en ce qui a trait aux réunions afin de repérer les obstacles connus et d'élaborer un plan pour y remédier en amont. Il pourrait s'agir d'octroyer des pauses et d'activer le sous-titrage et la transcription.

Nos engagements perpétuels :

- Rappeler aux membres du personnel et aux visiteurs de faire part de leurs commentaires sur l'accessibilité tout au long de l'année, que ce soit dans le cadre de notre processus de rétroaction ou d'un sondage auprès des membres du personnel ou en donnant l'occasion aux visiteurs de donner leur avis.
- Trouver des moyens de transmettre l'information et de mettre en valeur des exemples concrets afin de renforcer l'accessibilité et l'inclusion au sein de notre culture organisationnelle.

L'environnement bâti

En tant que société d'aménagement immobilier, nous comprenons l'importance d'espaces accessibles. Ce domaine prioritaire vise à rendre nos bureaux, nos espaces extérieurs et tous les emplacements de Northcrest Developments accessibles et inclusifs pour tout le monde.

Progrès réalisés à ce jour

- Nous avons entamé la création d'un programme de formation en ergonomie destiné au personnel en vue d'améliorer l'accessibilité des postes de travail. Le lancement du programme est prévu pour 2027.
- Nos bureaux sur le site ont été rénovés en 2024; des améliorations en matière d'accessibilité ont alors été apportées, notamment l'installation de rampes d'accès, de portes à ouverture automatique et de toilettes accessibles.

Obstacles relevés

- Bien que l'immeuble du centre-ville de Toronto dispose d'entrées accessibles, les portes des bureaux mêmes n'ont pas de système automatique. Par conséquent, l'accès y est moins facile pour certaines personnes.
- Certains membres du personnel se sont plaints du froid dans les bureaux du centre-ville et ceux du site, ce qui nuit à leur concentration.
- Les cabines téléphoniques ne sont pas accessibles, en particulier pour les personnes en situation de handicap physique ou à mobilité réduite.
- Aucune évaluation de l'accessibilité n'a encore été réalisée dans les bureaux du centre-ville et sur le site; il pourrait donc y avoir des obstacles dont nous n'avons pas connaissance, comme des problèmes signalétiques, sonores, ergonomiques et sensoriels.

Mesures à prendre

Nos objectifs pour 2027 :

- Signaler au propriétaire ou à la société de gestion de l'immeuble l'absence d'un système d'ouverture automatique des portes de nos bureaux du centre-ville et demander des mesures d'amélioration de l'accessibilité.
- Être à l'écoute des commentaires des membres du personnel concernant le confort thermique dans les bureaux du centre-ville et ceux du site, et collaborer avec la société de gestion de l'immeuble pour répondre aux besoins dans la mesure du possible.
- Explorer la possibilité de mener des évaluations d'accessibilité aux bureaux du centre-ville et du site afin de relever les obstacles et de prendre les mesures d'élimination et de prévention adéquates.

Nos objectifs pour 2028 :

- Trouver une solution de rechange accessible aux cabines téléphoniques, qui offrent un espace tranquille et privé à la disposition du personnel. Mettre ensuite cet espace à disposition et en informer le personnel.

Les technologies de l'information et des communications (TIC)

Ce domaine prioritaire met l'accent sur l'accessibilité des technologies numériques, comme les logiciels, les sites Web, les applications et les technologies d'assistance, dont Northcrest Developments est responsable. Il s'agit notamment de s'assurer que ces technologies sont compatibles avec les dispositifs et technologies d'assistance.

Progrès réalisés à ce jour

- Nous travaillons actuellement à la mise à jour de notre site Web. Elle comprendra des fonctionnalités améliorées destinées à assurer la compatibilité avec les lecteurs d'écran.

Obstacles relevés

- Le lecteur immersif d'Outlook n'est pas entièrement compatible avec les lecteurs d'écran. Il semblerait qu'il omette certaines informations, comme des données importantes lorsqu'un courriel est transféré.
- De nouvelles dispositions réglementaires, prévues dans le cadre d'une modification apportée au *Règlement canadien sur l'accessibilité* et définissant les exigences relatives aux technologies de l'information et des communications, s'appliqueront à Northcrest à compter du 5 décembre 2027. Nous n'avons pas encore vérifié si la mise à jour prévue de notre site Web et nos autres technologies numériques sont conformes à la nouvelle version du Règlement.

Mesures à prendre

Nos objectifs pour la fin de 2026 :

- Examiner les exigences applicables prévues par la réglementation sur les technologies de l'information et des communications. Nous commencerons à élaborer un plan de conformité à ces exigences d'ici 2027.

Nos objectifs pour 2027 :

- Examiner les fonctionnalités du lecteur immersif afin de repérer les obstacles ou les lacunes et de mieux les comprendre. Voir ensuite à éliminer ces obstacles ou lacunes dans Outlook ou utiliser d'autres lecteurs d'écran.

Nos engagements perpétuels :

- Surveiller l’accessibilité de notre site Web tous les trimestres et veiller à ce que tout nouveau contenu soit conforme au niveau A des Règles pour l’accessibilité des contenus Web (WCAG). Si des obstacles sont relevés, nous y remédierons dès que possible.

Les communications, autres que les TIC

La communication est essentielle dans nos relations avec nos collègues, les communautés et nos partenaires. Dans ce domaine prioritaire, nous nous engageons à rendre toutes les formes de communication faciles à trouver, à comprendre et à utiliser. Nous communiquons régulièrement par l’intermédiaire de notre site Web et des médias sociaux, au moyen d’informations écrites et d’images, de courriels, de rapports écrits, de contrats et d’autres documents.

Progrès réalisés à ce jour

- Des formats de substitution des documents de Northcrest Developments sont fournis sur demande.

Obstacles relevés

- Certains de nos fichiers PDF et de nos biens numériques ne sont pas accessibles. Nos documents sont principalement fournis en format PDF. Toutefois, nous ne procédons généralement pas à des modifications ni à une mise en forme spécifiquement destinée à en améliorer l’accessibilité. Cette situation entraîne des obstacles pour les personnes en situation de handicap.
- Nos équipes chargées de l’organisation d’événements ne disposent pas d’une liste de fournisseurs de services d’accessibilité, comme des interprètes en langue des signes et des sous-titres CART. Par conséquent, cela pourrait ralentir l’obtention de ces services pour les participants qui demandent des mesures d’adaptation.

- Nous ne disposons pas de lignes directrices en matière de communications accessibles permettant d’assurer l’uniformité des pratiques à l’échelle de l’organisation.

Mesures à prendre

Nos objectifs pour 2027 :

- Cibler les fichiers PDF et les biens numériques prioritaires qui doivent être mis à jour dans un format accessible. Nous commencerons ensuite la mise à jour dès que possible.
- Instaurer des lignes directrices visant à promouvoir l’accessibilité dans la création de tous les nouveaux documents et biens numériques.

Nos objectifs pour 2028 :

- Élaborer un guide de communication qui établit des pratiques uniformes et accessibles.

Nos engagements perpétuels :

- Tenir une liste de fournisseurs et de prestataires de services spécialisés dans le domaine du multimédia accessible, pour qu’il soit facile de faire appel aux services de fournisseurs connus.

L’acquisition de biens, de services et d’installations

Il s’agit d’intégrer l’accessibilité dans notre processus d’acquisition de biens, de services et d’installations. Ce domaine prioritaire permet à tout le monde de participer à nos processus d’acquisition, et fait en sorte que les biens que nous achetons ou louons soient inclusifs et adaptés aux personnes en situation de handicap.

Progrès réalisés à ce jour

- L'acquisition de TIC englobe implicitement des attentes ou des critères relatifs aux exigences en matière d'accessibilité, notamment la conformité aux principes énoncés dans les WCAG, le cas échéant.

Obstacles relevés

- Nous ne disposons pas d'une procédure structurée visant à garantir la prise en compte de l'accessibilité dans tous les processus d'acquisition.
- L'accessibilité de nos documents standard d'acquisition n'a pas été évaluée, notamment en ce qui concerne leur compatibilité avec les lecteurs d'écran et leur facilité d'utilisation au moyen de commandes clavier.

Mesures à prendre

Nos objectifs pour 2026 :

- Mettre en œuvre notre première politique officielle d'acquisition. Les lignes directrices fourniront des précisions sur l'intégration des critères d'accessibilité aux étapes clés du processus d'acquisition.
- Organiser une séance d'information pour présenter au personnel la nouvelle politique d'acquisition d'une manière adaptée aux différents styles d'apprentissage. La séance rappellera également à toutes et à tous l'importance d'intégrer l'accessibilité dans les discussions, les documents, les renouvellements de contrats et les pratiques en matière d'acquisition.

Nos objectifs pour 2027 :

- Vérifier l'accessibilité des documents d'acquisition standard ou en vigueur, puis élaborer un plan d'amélioration en fonction des conclusions tirées.

Nos objectifs pour 2028 :

- Examiner les pratiques d’acquisition actuelles ainsi que la politique récemment mise en œuvre pour trouver des façons d’obliger le personnel à tenir compte de l’accessibilité dans le processus. Par exemple, prévoir une zone de texte où le personnel devra expliquer pourquoi l’accessibilité n’est pas prise en compte dans le processus d’acquisition, afin de recenser les lacunes et de permettre un suivi des pratiques concernées.

Nos engagements perpétuels :

- Poursuivre nos efforts d’identification des obstacles dans le processus d’acquisition et trouver des moyens d’améliorer l’accessibilité de ce processus ou des produits et services destinés aux utilisateurs.

La conception et la prestation de programmes et de services

Northcrest Developments organise divers événements et programmes sur son site YZD, situé sur le terrain de l’ancien aéroport de Downsview. Notre objectif consiste à intégrer l’accessibilité et l’inclusion à l’élaboration et à la prestation de nos événements et programmes, de sorte que chaque personne puisse participer aux activités que nous proposons de la manière qui lui convient le mieux.

Progrès réalisés à ce jour

- Un guide sur l’accessibilité a récemment été élaboré afin de nous aider, nous et nos partenaires, à organiser des événements publics davantage accessibles.
- Notre équipe chargée de l’aménagement des lieux veille à l’accessibilité des événements. Depuis 2025, tous les événements organisés tiennent compte de l’accessibilité; citons par exemple une heure de patinage calme au Hangar Skate en 2026.
- Nous avons collaboré avec un consultant en accessibilité dans le cadre de certains événements, comme « Play on the Runway », afin de proposer des activités plus accessibles et d’améliorer l’accessibilité de l’événement en général.

- À nos bureaux sur le site, nous proposons une trousse d’accessibilité, élaborée en collaboration avec un consultant en accessibilité. Les divers articles de la trousse sont également offerts sous forme d’ensemble ou à l’unité, selon les besoins de chaque visiteur. Jusqu’à présent, nous avons reçu des commentaires positifs à ce sujet.
- Une personne désignée au sein de notre personnel assure le suivi des évolutions réglementaires et des changements relatifs à l’accessibilité dans le domaine de l’aménagement, et communique les mises à jour à ce sujet, de sorte que nous soyons toujours au courant des nouveautés.

Obstacles relevés

- Il se peut que les événements ne soient pas accessibles aux personnes présentant divers types de handicaps et ayant des besoins particuliers en matière d’accessibilité.
- Il n’existe pas de lignes directrices visant à accroître l’accessibilité des événements et des réunions internes. Les lignes directrices ne concernent que les événements externes.
- La trousse d’accessibilité est actuellement offerte sur demande, mais son existence n’est pas largement publicisée avant la tenue d’un événement. Par conséquent, les participantes et participants pourraient ne pas être au courant de son existence ni de la façon d’en faire la demande.
- À l’heure actuelle, nous ne faisons pas de suivi sur l’utilisation de la trousse d’accessibilité, ce qui nous empêche d’évaluer son efficacité ou les améliorations à y apporter.

Mesures à prendre

Nos objectifs pour la fin de 2026 :

- Faire connaître le guide sur l'accessibilité aux membres du personnel en mettant l'accent sur son utilité, son mode de fonctionnement et ses avantages. Faire des rappels réguliers au cours des trois prochaines années.
- Avant la tenue d'événements ouverts au public, parler de la trousse d'accessibilité aux participantes et participants et leur expliquer comment l'obtenir.

Nos objectifs pour 2027 :

- Mettre à jour le guide sur l'accessibilité. Les objectifs de cette mise à jour sont les suivants :
 - Examiner le guide pour vérifier qu'il intègre divers handicaps et diverses exigences en matière d'accessibilité.
 - Consulter des personnes possédant une expérience directe afin de recueillir leurs points de vue et leurs commentaires sur l'organisation d'événements accessibles.
 - Trouver des moyens de rendre le guide applicable aux événements et aux réunions internes.

Nos objectifs pour 2028 :

- Évaluer des mécanismes de suivi de l'utilisation de la trousse d'accessibilité. Si une méthode appropriée est retenue, nous élaborerons un plan visant à mettre en œuvre un processus de suivi.

Le transport

Dans ce domaine prioritaire, nous nous efforçons de faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent planifier leur déplacement et se rendre aux événements ou aux bureaux de Northcrest Developments. Il s'agit notamment de veiller à ce que des options de transport accessibles soient offertes et portées à la connaissance de toutes et de tous. Il faut aussi s'assurer qu'aucun obstacle n'empêche quiconque de se rendre à destination.

Progrès réalisés à ce jour

- En 2025, nous avons mis en place un service de navette accessible pour notre événement « Play on the Runway », afin de faciliter l'accès entre le lieu de l'événement et une station de transport en commun située à proximité.
- Dans le cadre des travaux de rénovation de nos bureaux du site en 2024, nous avons fait aménager des espaces de stationnement accessibles et clairement identifiés.

Obstacles relevés

- Les bureaux du site ne disposent pas de moyens de transport en commun accessibles à proximité, et les options de covoiturage ou de taxi peuvent être limitées, ce qui en complique l'accès pour les personnes qui ne conduisent pas ou qui n'ont pas de véhicule personnel.
- La réception ne dispose pas d'information facilement accessible pour les visiteurs concernant les options de transport.

Mesures à prendre

Nos objectifs pour la fin de 2026 :

- Transmettre de l'information sur les moyens de transport aux recrues et aux visiteurs pour leur permettre de planifier leurs déplacements, en particulier pour l'accès aux bureaux du site.

Nos objectifs pour 2027 :

- Préparer des ressources d'information à remettre aux visiteurs sur les moyens de transport accessibles dans un format facilement disponible et accessible. Mettre ces renseignements à jour lorsque nécessaire.

Nos objectifs pour 2028 :

- Examiner les possibilités d'améliorer l'accessibilité des transports à destination et en provenance de nos bureaux du site.

Les prochaines étapes

Le présent plan n'est que le point de départ de notre travail en matière d'accessibilité. Maintenant qu'il est terminé, nous pourrions passer à sa mise en œuvre. Au cours des trois prochaines années, nous prendrions les mesures prévues dans le plan, nous effectuerions un suivi des progrès réalisés, nous continuerions à recueillir de la rétroaction en matière d'accessibilité et nous ferions le point sur nos progrès dans nos rapports d'étape de 2026 et de 2027. Notre groupe de travail sur l'accessibilité se réunira au moins tous les six mois pour mener à bien ces travaux, échanger de nouvelles idées et faire en sorte que l'accessibilité demeure une priorité.